



**ÉCLAIREUSES ÉCLAIRES  
DE FRANCE**

Noisy-le-Grand, le 18 février 2014

**Yannick DANIEL**  
Président

**Vincent COCQUEBERT**  
Délégué général

Monsieur Jean-Marc AYRAULT  
Premier Ministre  
Hôtel de Matignon  
57, rue de Varenne  
75700 Paris

Dossier suivi par Françoise CAHU, Assistante  
01 48 15 17 65  
equipenationale@eedf.asso.fr

Monsieur le Premier Ministre,

La politique que vous êtes fondé à mettre en œuvre est menacée. L'esprit de redressement dans la justice qui vous est cher est mis à mal par le biais d'un arbitraire qui nous touche directement.

Nombre des combats de l'association des Éclaireuses Éclaireurs de France (EEDF) sont aussi les vôtres : égalité des sexes (notre conseil d'administration est paritaire, la coéducation est une des cinq valeurs des EEDF...), citoyenneté, engagement sociétal, projets éducatifs pour la jeunesse et réellement co construits avec les jeunes, écicitoyenneté, etc.

Reconnue d'utilité publique en 1925, partenaire et complémentaire de l'école publique depuis 1945, Nous, sommes engagés à vos côtés au redressement financier de la France. Nous l'avons dit, nous l'avons écrit, nous souhaitons y contribuer dans un sens du devoir de solidarité.

Mais, nous sommes au regret de constater et de vous informer que les EEDF, l'association du scoutisme laïque du Scoutisme français, sont confrontés à une profonde injustice de traitement issue d'un arbitrage de annoncé par le cabinet de Monsieur le ministre de l'Éducation nationale.

Nous ne pouvons l'accepter sans nous défendre puisque dans le cadre de la priorité jeunesse continuellement affirmée par le Président de la République et que votre gouvernement a fait sienne : une association de jeunesse comme la nôtre, au projet associatif hautement citoyen, ne peut subir un tel arbitrage exempt de justice.

- Justice dans les volumes : pourquoi les EEDF devraient voir leur CPO baisser de 50% quand les autres grandes associations laïques liées par une CPO au ministère de l'Éducation nationale se verraient baisser de 6 à 10% ?
- Justice dans la reconnaissance : alors que les résultats de notre précédente CPO et les objectifs que nous proposons pour construire la nouvelle ne sont pas remis en cause, pourquoi une telle décision à notre égard ?
- Enfin, justice dans la méthode : car tout ceci est d'autant plus incompréhensible, que malgré l'écoute attentive des propos du Chef de cabinet lors de notre entretien du 5 courant, nous n'avons entendu aucune raison permettant au moins de comprendre, sinon d'accepter, ce choix.



| L'Association Laïque du Scoutisme Français  
| Reconnue d'utilité publique depuis 1925  
| Habilitée à recevoir dons et legs

Notre « dialogue partenarial » annuel avec le ministère a, au contraire, montré, année après année, et particulièrement depuis mon arrivée à la Présidence des EEDF et celle du nouveau Délégué général en 2009, une progression constante des résultats obtenus, le fort développement de notre ancrage académique et le développement de nouvelles synergies avec les établissements scolaires. Ceci augurant d'un positionnement favorable de notre association pour contribuer à faire vivre avec les collectivités locales de notre pays la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école.

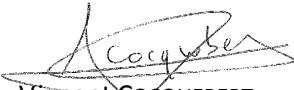
C'est le sens des interpellations de votre gouvernement par plusieurs parlementaires qui soutiennent la valeur de notre engagement laïque, complémentaire de l'école publique, et profondément citoyen. C'est ainsi qu'il faut entendre les questions orales et écrites de parlementaires qui ne comprennent pas, comme nous, l'intérêt pour l'État de perdre un tel relais citoyen et laïque, un relais qui a fait ses preuves, pour un coût budgétaire efficient car basé sur un fort bénévolat de nos cadres éducatifs et pédagogiques.


Monsieur le Premier Ministre, ce que nous demandons ? Un traitement non différencié des autres associations laïques en CPO avec le ministère de l'Éducation nationale, une CPO et un montant de subventionnement avec une baisse du même ordre que celles appliquée aux autres associations en CPO. Cette proposition exprime ainsi de façon équitable la solidarité dans le même cadre budgétaire du ministère de l'Éducation nationale.

Devant le risque encouru par une telle décision pour les EEDF, pour la jeunesse et pour l'action éducative laïque que nous développons, nous avons souhaité appeler solennellement votre attention sur cette situation.

Nous ne pouvons que vous remercier d'une telle attention à ce courrier que nous avons souhaité comme une expression politique responsable.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre haute considération associative, laïque et militante au service de l'éducation de la jeunesse.

  
Vincent COCQUEBERT  
Délégué général

  
Yannick DANIEL  
Président